



Doc. 16151
08 avril 2025

L'arrestation du maire d'Istanbul et la situation de la démocratie et des droits humains en Türkiye

Amendement¹ n° 12

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 12 par le paragraphe suivant:

«Enfin, l'Assemblée rappelle les déclarations du Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et de son Commissaire à l'élargissement du 19 mars 2025, du Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe du 24 mars 2025 et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du 27 mars 2025.»

Note explicative

Il n'est pas d'usage que les rapports de notre Assemblée appellent les États membres à condamner un autre État membre. Ce serait incorrect, inapproprié et contraire à l'esprit de notre Assemblée en tant que plateforme de dialogue constructif et inclusif. Il convient donc de supprimer cette phrase.

Déposé par:

GÖKA Meryem, Türkiye, NI
BABACAN Abdurrahman, Türkiye, NI
CANBEY Mustafa, Türkiye, NI
GÖREN BÖLÜK Seda, Türkiye, NI
KOÇAK Konur Alp, Türkiye, NI
YILDIZ Zeynep, Türkiye, NI
YILIK Pelin, Türkiye, NI

1. 2025 - Deuxième partie de session

